

ville de
Montbeton

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 16 MARS 2022

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 21
votants : 20
pouvoirs : 00

L'an deux mille-vingt-deux, le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **MONTBETON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montbeton, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Date de convocation : 08/03/2022

Présents : MM. BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, COLMAGRO L, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, IZAMBARD E, MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, OLIVIER-DAUCH MP, ROMANZIN J, ROQUE C, SANCE N, VALLET T, VERGNES G, VIGNOT L,

Absents excusés : MM. BOYER L, COTDELOUP S, GRAND P, NAVAUD A, TARTAGLIA N, WEILL M

Madame BOUVET Nadine a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du
15 février 2022 est adopté à l'unanimité.

N° 2022_03_01D

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 // BUDGET COMMUNAL

**Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton, présente leu Compte Administratif du budget communal 2021.

Le Compte Administratif 2021 peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 154 576.21	626 981.01			1 527 595.20
Opérations de l'exercice	1 778 820.83	1 986 471.09	724 967.15	409 875.32	2 503 787.98	2 396 346.41
TOTAUX	1 778 820.83	4 141 047.30	1 351 948.16	409 875.32	2 503 787.98	3 923 941.61
Résultats de clôture		2 362 226.47	942 072.84			1 420 153.63
Restes à réaliser			556 562.00	1 152 492.00		595 930.00
TOTAUX CUMULES	1 778 820.83	4 141 047.30	1 908 510.16	1 562 367.32	2 503 787.98	4 519 871.61
RESULTATS DEFINITIFS		2 362 226.47	346 142.84			2 016 083.63

Au vu de cette présentation, je vous propose :

- ✦ d'arrêter les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif Communal 2021,
- ✦ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton se retire de la séance.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ arrête les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif communal 2021,
- ✦ reconnait la sincérité des restes à réaliser.

N° 2022_03_02D

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 // BUDGET CANTINE

**Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton, présente leu Compte Administratif du budget cantine 2021.

Le Compte Administratif 2021 peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 287.67			0.47	5 287.20	
Opérations de l'exercice	170 740.55	176 035.24	2 769.30	3 700.47	173 509.85	179 735.71
TOTAUX	176 028.22	176 035.24	2 769.30	3 700.47	178 797.52	179 735.71
Résultats de clôture		7.02		931.17		938.19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	176 028.22	176 035.24	2 769.30	3 700.47	178 797.52	179 735.71
RESULTATS DEFINITIFS		7.02		931.17		938.19

Au vu de cette présentation, je vous propose :

✦ d'arrêter les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif cantine 2021,

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton se retire de la séance.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✦ arrête les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif cantine 2021,

✦ reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 2022_03_03D

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 // BUDGET LOTISSEMENT

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton, présente leu Compte Administratif du budget lotissement 2021.

Le Compte Administratif 2021 peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	16 459.49	45 000.00		16 458.75	16 459.49	61 458.75
TOTAUX	16 459.49	45 000.00		16 459.75		44 999.26
Résultats de clôture		28 540.51		16 458.75		44 999.26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 459.49	45 000.00		16 458.75	16 459.49	61 458.75
RESULTATS DEFINITIFS		28 540.51		16 458.75		44 999.26

Au vu de cette présentation, je vous propose :

➤ d'arrêter les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif lotissement 2021,

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton se retire de la séance.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ arrête les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif lotissement 2021,

➤ reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

N° 2022_03_04D

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 // BUDGET CIMETIERE

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton, présente leu Compte Administratif du budget cimetièrre 2021.

Le Compte Administratif 2021 peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	88 486.54	94 046.81			88 486.54	94 046.81
TOTAUX	88 486.54	94 046.81			88 486.54	94 046.81
Résultats de clôture		5 560.27				5 560.27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	88 486.54	94 046.81			88 486.54	94 046.81
RESULTATS DEFINITIFS		5 560.27				5 560.27

Au vu de cette présentation, je vous propose :

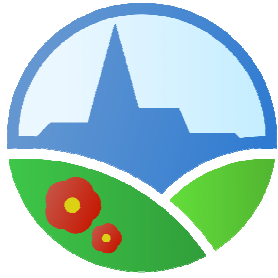
✦ d'arrêter les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif cimetièrre 2021,

Madame BEDOS Danielle, Maire de Montbeton se retire de la séance.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✦ arrête les résultats de l'exercice 2021 tels que présentés au Compte Administratif cimetièrre 2021,

✦ reconnaît la sincérité des restes à réaliser.



ville de
Montbeton

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON
SEANCE DU 16 MARS 2022

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 21
votants : 21
pouvoirs : 00

L'an deux mille-vingt-deux, le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **MONTBETON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montbeton, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Date de convocation : 08/03/2022

Présents : MM. BARBOTTE L, BEDOS D, BERLOTTI JC, BOUVET N, COLMAGRO L, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, IZAMBARD E, MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, OLIVIER-DAUCH MP, ROMANZIN J, ROQUE C, SANCE N, VALLET T, VERGNES G, VIGNOT L,

Absents excusés : MM. BOYER L, COTDELOUP S, GRAND P, NAVAUD A, TARTAGLIA N, WEILL M

Madame BOUVET Nadine a été élue secrétaire de séance.

N° 2022_03_05D

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Budget communal dressé par Monsieur LOUSTAUNAU Bernard, Trésorier communal

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,
s'est fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Au vu de cette présentation, je vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ approuve le Compte de Gestion 2021 du budget communal préparé par Monsieur le Trésorier Principal de Montauban.

N° 2022_03_06D

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Budget cantine
dressé par Monsieur LOUSTAUNAU Bernard, Trésorier communal**

**Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal,
s'est fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Au vu de cette présentation, je vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget cantine pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
✚ approuve le Compte de Gestion 2021 du budget cantine préparé par Monsieur le Trésorier Principal de Montauban.

N° 2022_03_07D

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Budget lotissement
dressé par Monsieur LOUSTAUNAU Bernard, Trésorier communal**

**Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal,
s'est fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Au vu de cette présentation, je vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget lotissement pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
✚ approuve le Compte de Gestion 2021 du budget lotissement préparé par Monsieur le Trésorier Principal de Montauban.

N° 2022_03_08D

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Budget cimetière
dressé par Monsieur LOUSTAUNAU Bernard, Trésorier communal

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,
s'est fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Au vu de cette présentation, je vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget cimetière pour l'exercice 2021 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
✚ approuve le Compte de Gestion 2021 du budget cimetière préparé par Monsieur le Trésorier Principal de Montauban.

N° 2022_03_09D

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 // BUDGET COMMUNAL

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif assainissement qui fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement à affecter de :
2 362 226.47 € soit un résultat de l'exercice 2021 de 207 650.26 € et une reprise des exercices antérieurs de 2 154 576.21 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à : - 942 072.84 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à : 595 930.00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 346 142.84 €.

Au vu de cette présentation, je vous propose d'affecter le résultat comme suit :

- compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : **346 142.84 €**
- compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : **2 016 083.63 €**

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ approuve l'affectation des résultats 2021 proposée par Madame le Maire.

N° 2022_03_10D

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Le document a été remis aux conseillers municipaux afin que le débat soit engagé.

Je vous propose de prendre acte du bilan 2021 et des orientations pour l'exercice 2022 présentées dans le document qui vous a été remis.

Le Conseil Municipal, après discussion, prend acte du bilan 2021 et des orientations pour l'exercice 2022 présentées dans le document.

N° 2022_03_11D

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2023

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'assemblée, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 82-2022-02-22-00002 du 22 février dernier doit désigner, par tirage au sort douze représentants pris parmi les

électeurs de la commune de Montbeton pour constituer le jury d'assises de l'année 2022. Conformément aux dispositions des articles 258 et 261 du code de procédure pénale, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2022 ne seront pas retenues et les personnes âgées de plus de 70 ans sont dispensées des fonctions de juré.

Sont tirés au sort :

- ✚ DAMADE Anne Marie Emmanuelle, domiciliée 1010 chemin de l'évêque à Montbeton
- ✚ BENECH Isabelle Sandrine, domiciliée 4719 route de Castelsarrasin à Montbeton
- ✚ GIBELOT Patrick, domicilié 39 chemin de Boutuguet à Montbeton
- ✚ SORIANO Julien, domicilié 170 chemin de Bois Mesnil à Montbeton
- ✚ CHAHBOUNE Abdelkhalek, domicilié 520 chemin de la Baraque à Montbeton
- ✚ LANGLOIS Sabrina Pascale Fabienne, domiciliée 2089 route d'Escatalens 10 lotissement Langres à Montbeton
- ✚ PATARIN Bernard, domicilié 78 chemin de Tournes à Montbeton
- ✚ GISQUET Bernard Justin Augustin, domicilié 339 chemin d'Escorchebaques à Montbeton
- ✚ TEYSSEDRE Katia, domiciliée 351 route de Verlhaguet 6 lotissement les Carrétals à Montbeton
- ✚ MOULIS Christian Jean Marcel, domicilié 64 chemin de Bois Mesnil à Montbeton
- ✚ GUICHE Clément François, domicilié 2590 route d'Escatalens à Montbeton
- ✚ PUJOL Alexandra, domiciliée 1361 route de Montauban à Montbeton

N° 2022_03_12D

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE MONTBETON

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021, l'assemblée a décidé de passer volontaire à la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de cette expérimentation, la Commune doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui doit être présenté à l'assemblée délibérante pour adoption au plus tard lors de la séance précédent le premier vote du budget primitif en M57

Les mentions qui doivent figurer au RBF sont définies par le CGCT :

- ✚ décrire les procédures, les définir, les faire connaître avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible
- ✚ créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés
- ✚ rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier qui vous a été présenté.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
☛ approuve le RBF de Montbeton.

N° 2022_03_13D

QUESTIONS DIVERSES

Madame Danielle BEDOS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avancement des divers chantiers en cours : pose des bordures du boulodrome du lac, nettoyage du sol du court de tennis couvert, réfection par l'entreprise (prise en garantie) du sol des classes préfabriquées, réfection grillage cour maternelle, quilles chemin de montagne.

Equipement de 20 capteurs CO² pour les classes du groupe scolaire.

Action pour l'Ukraine : mise à disposition du nouveau local route d'Escatalens au profit de la protection civile, action menée par les enfants du service ALAE.

SIGNATURES

NOM Prénom	Emargement	NOM Prénom	Emargement
BARBOTTE Laurence		MENEGHETTI Gilles	
BEDOS Danielle		MOULIS Christian	
BERTOLOTTI Jean-Claude		MULLER-DUPONT Paulette	
BOUVET Nadine		OLIVIER-DAUCH M.Pierre	
BOYER Laurent	Absent excusé	NAVAUD Aurélie	Absente
COLMAGRO Jean-François		ROMANZIN Jean	
COTDELOUP Sandrine	Absente excusée	ROQUE Charles	
DURAND Anne		SANCE Nicole	
ESTEPA Katia		TARTAGLIA Nicolas	Absent excusé

GISQUET Bernard		VALLET Tamara	
GOUJON Jean-Marie		VERGNES Gilles	
GRAND Paul	Absent excusé	VIGNOT Laurent	
IZAMBARD Edith		WEILL Michel	Absent excusé
MALCOIFFE Véronique			